



1^{ère} réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement

Rapport final

Rabat, Royaume du Maroc : 18-19 janvier 2010

Rapport final

de la 1^{ère} réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement

1. Le Bureau exécutif islamique pour l'Environnement a tenu sa première réunion au cours de la période 2-3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010 au siège de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- à Rabat.
2. La réunion a été présidée par Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président général de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, en présence de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, S.E. l'ambassadeur Moez Boukhari, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique, représentant du Secrétaire général de l'Organisation, Leurs Excellences les membres du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, les représentants d'un certain nombre d'organisations internationales, régionales et arabes opérant dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ainsi que les ambassadeurs des Etats membres accrédités auprès du Royaume du Maroc et plusieurs personnalités.
3. Au début de la séance d'ouverture, et après lecture de versets du Saint Coran, S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, a prononcé une allocution dans laquelle S.E. a exprimé sa joie d'annoncer l'ouverture des travaux de la première réunion du Bureau, en signe de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement, qui se tiendra au cours de la période 5-7 octobre 2010 en Tunisie sous le haut patronage du Président de la République Tunisienne, M. Zine El Abidine Ben Ali. Il a par ailleurs souligné le grand intérêt que voue la communauté internationale, et particulièrement les Etats du monde islamique, aux questions de l'environnement et du développement durable. Il a également renouvelé le soutien du Royaume d'Arabie Saoudite à l'action islamique commune, notamment l'action environnementale islamique commune, en exprimant son souhait que la première réunion du Bureau exécutif débouchera sur des décisions importantes que tous œuvreront, chacun dans son domaine de compétence, à mettre en œuvre. Au terme de son allocution, S.A.R. le Prince Turki a appelé au renforcement de la coopération entre les Bureaux exécutifs arabe et islamique et à travers eux entre le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement et la Conférence islamique des ministres de l'environnement afin de réaliser leurs objectifs communs.

4. Ensuite, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO-, a prononcé une allocution au début de laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et aux représentants des organisations arabes, régionales et internationales participant à la réunion, en leur souhaitant plein succès dans leurs travaux. Il a souligné que la tenue de la première réunion du Bureau revêt une importance particulière, en ce sens qu'elle intervient quelques semaines après la clôture du Sommet mondial sur le changement climatique à Copenhague, d'un côté, et le début des préparatifs pour la tenue de la 4^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'environnement (5-7 octobre 2010, Tunis, République Tunisienne) sous le haut patronage de Son Excellence le Président tunisien M. Zine El Abidine Ben Ali, d'un autre côté. Il a indiqué que l'évaluation du bilan des précédentes sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement permettra de tracer une nouvelle feuille de route pour l'action environnementale dans les Etats membres. Au terme de son allocution, le Directeur général de l'ISESCO a souligné que le nouveau plan d'action triennal (2010-2012) de l'ISESCO prévoit des programmes et activités environnementaux au service du développement durable et ce, à la lumière des résultats et des résolutions de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement. Il a souhaité plein succès aux travaux de la réunion.
5. Ensuite, S.E. l'Ambassadeur Moez Boukhari, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique, représentant du Secrétaire général de l'Organisation, a prononcé une allocution dans laquelle il a, tout d'abord, transmis les salutations de Son Excellence Prof. Ekmeleddin Ishsanoglu, Secrétaire général de l'OCI, à S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- et leurs excellences les représentants des Etats membres au Bureau exécutif. Soulignant la multitude des défis auxquels les pays islamiques font face dans le domaine de l'environnement et le développement durable, notamment concernant les ressources humaines et le changement climatique, le Secrétaire général adjoint de l'OCI s'est dit confiant quant à la capacité du Bureau exécutif et son Secrétariat, et à travers eux la Conférence islamique des ministres de l'environnement, de contribuer efficacement traitement des questions de l'environnement dans les Etats membres.
6. Par la suite, S.E. l'Ambassadeur Chedli Neffati, Secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes (LEA), a prononcé une allocution au nom de Secrétaire général de la LEA, S.E. Amr Moussa, dans laquelle il a transmis les salutations du Secrétaire général à S.A.R le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président des Bureaux exécutifs islamique et arabe pour l'Environnement, à S.E Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, à leurs excellences, MM. les représentants des Etats membres au Bureau exécutif et les représentants des organisations et institutions internationales et régionales opérant dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, il s'est félicité de l'excellente coopération entre la Ligue et l'ISESCO,

notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable, appelant par là même à renforcer cette coopération à travers les conférences arabe et islamique de l'environnement.

7. Au début de la séance de travail principale, il a été procédé à l'élection du vice-président et du rapporteur de la réunion comme suit :

- La République Gabonaise, vice-président,
- La République Arabe d'Egypte, rapporteur

Il a également été procédé à l'adoption du projet d'ordre du jour selon la version jointe.

8. Par ailleurs, il a été procédé à l'examen et la discussion des projets de résolutions et de recommandations formulées lors de la réunion des hauts responsables environnementaux membres du Bureau exécutif et des représentants des organisations et instances régionales et internationales participantes. Après délibération, la réunion a adopté le rapport sur les missions confiées à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et le développement des énergies renouvelables, en tenant compte des observations du Bureau, et sollicité la Présidence et le Secrétariat du Bureau exécutif de concevoir le projet de mise en place d'un Comité technique pour l'environnement et le développement dans le monde islamique, composé d'éminents experts environnementaux, des représentants des Etats membres au Bureau exécutif islamique pour l'Environnement et des représentants des organisations régionales et internationales et des organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'environnement et le développement durable, en en définissant les attributions. De même, la réunion a invité les Etats membres à examiner les moyens de bénéficier des programmes des organisations, institutions et instances internationales opérant dans le domaine de l'environnement et le développement durable ainsi que des mécanismes de financement qu'elles offrent, et les a exhorté à désigner des points de contact chargés des questions de l'environnement et du développement durable afin de favoriser la communication avec le Secrétariat du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement. La réunion a par ailleurs invité le Directeur général de l'ISESCO à poursuivre ses efforts dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et le développement des énergies renouvelables, en coopération et en concertation avec les parties compétentes dans les Etats membres et les instances nationales, régionales et internationales spécialisées.
9. Le Bureau exécutif a adopté le rapport du Secrétariat sur l'évaluation du bilan des travaux des sessions précédentes de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, en tenant compte des observations du Bureau. Il a invité les parties compétentes dans les Etats membres à redoubler d'efforts, à renforcer leur coordination en vue de faire face aux nouveaux défis engendrés par le changement

climatique et la détérioration de l'environnement et à concevoir des politiques environnementales efficaces. Le Bureau les a également exhorté à soumettre au Secrétariat du Bureau exécutif des rapports périodiques sur le bilan de leurs réalisations en matière de développement durable, de manière à lui permettre d'élaborer le rapport d'évaluation sur le bilan des travaux des sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement. Il a, en outre, chargé l'ISESCO de poursuivre la coordination avec les parties compétentes dans le Royaume du Maroc au sujet de la création d'une académie islamique pour l'environnement et le développement durable, qui sera basée au Royaume du Maroc, conformément au message royal adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, à la troisième Conférence islamique des ministres de l'environnement. De même qu'il a exprimé ses remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir parrainé et accueilli les première et deuxième sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement et pour son soutien à la troisième session de la Conférence, ainsi que pour avoir alloué un budget fixe pour la tenue de chaque session de la Conférence islamique des ministres de l'environnement et du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement. De plus, le Bureau exécutif a salué les efforts consentis par S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, au service des questions de l'environnement dans le monde islamique. Il a également exprimé ses remerciements au Directeur général de l'ISESCO pour l'élaboration de ce rapport, en l'invitant à soumettre un rapport d'évaluation après chaque trois sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement.

10. Le Bureau exécutif a adopté le projet de Programme d'action islamique pour l'Environnement, en tenant compte des observations du Bureau. A cet égard, il a invité les Etats membres à activer le Programme d'action islamique à travers la conception de programmes, d'activités et de projets susceptibles de traiter les questions environnementales, et à coopérer et coordonner avec les organisations et les instances spécialisées dans ce domaine. Il a, en outre, appelé à la mise en place d'un groupe de travail de haut niveau, composé d'experts des Etats membres en matière des changements climatiques, dans le cadre du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, avec comme mission de suivre les développements internationaux dans le domaine des changements climatiques et de préparer la prochaine Conférence sur le changement climatique (Mexico, 2010). En outre, le Bureau a invité l'ISESCO à prendre les mesures nécessaires, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), afin d'examiner la possibilité de création du « Conseil islamique de l'eau » dans le cadre de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, conformément à la résolution n° 4/36 relative aux questions environnementales, adoptée par la 36ème session du Conseil islamique des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, tenue à Damas en mai 2009. De même qu'il a chargé la Présidence et le Secrétariat du Bureau d'élaborer un plan pour la préservation et la gestion des ressources marines dans les Etats membres

et de coordonner avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles en vue d'élaborer une stratégie pour lutter contre les risques des catastrophes dans les pays islamiques. Le Bureau a, par ailleurs, chargé la Présidence et le Secrétariat du Bureau d'élaborer un rapport sur l'état de l'environnement dans le monde islamique, de concevoir davantage d'activités dédiées aux jeunes dans le domaine de la sensibilisation environnementale, de promouvoir la contribution des jeunes dans les domaines de la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable et d'élaborer une stratégie pour le développement de l'énergie propre et l'énergie renouvelable dans les pays islamiques, conformément à la résolution de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement. Enfin, le Bureau exécutif a invité les institutions de financement arabes, islamiques et internationales, en particulier la Banque islamique de Développement, à contribuer au financement des activités du Programme d'action islamique pour l'Environnement.

11. Le Bureau exécutif a adopté le projet d'ordre du jour de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement, et salué sa tenue, du 5 au 7 octobre 2010 à Tunis, sur l'aimable invitation du gouvernement tunisien et avec l'appui du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite. A cet égard, il a invité l'ISESCO à prendre les mesures préparatoires nécessaires pour la tenue de cette Conférence, en coordination avec l'Organisation de la Conférence islamique et les parties compétentes en République Tunisienne.
12. Le Bureau exécutif a, en outre, approuvé la proposition formulée par le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique, concernant la création de la Chaire spéciale de Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz pour les études sur l'environnement au sein des universités des Etats membres de l'OCI les plus exposés aux impacts du changement climatique.
13. Au terme de ses travaux, le Bureau exécutif a décidé d'adresser des messages de remerciements et de gratitude Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, et au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al-Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, pour leur appui constant à l'action islamique commune dans le domaine de l'environnement et le développement durable.



Décisions

Décision concernant l'élection du vice-président et du rapporteur

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement et Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement;

- Tenant compte des propositions formulées ;

décide ce qui suit :

- **Elit :**
 - La République Gabonaise, vice-président
 - La République Arabe d'Egypte, rapporteur

Décision concernant le projet de Programme de la réunion

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement;

- Ayant pris connaissance du projet de programme de la première réunion ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit:

- **Adopte** le projet de programme de la première réunion du Bureau exécutif.

**Décision concernant
le rapport sur les missions confiées à l'Organisation islamique pour
l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- dans les domaines de la
protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et la
promotion de l'énergie renouvelable**

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement;

- Ayant examiné le rapport sur les missions confiées à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et la promotion de l'énergie renouvelable ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit:

- **Adopte** le rapport sur les missions confiées à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et la promotion de l'énergie renouvelable, en tenant compte des observations du Bureau exécutif.
- **Sollicite** les Etats membres asiatiques et africains d'établir une liste faisant état des adresses des principales organisations, instances et institutions de la société civile œuvrant dans le domaine de l'environnement et la communiquer à l'ISESCO.
- **Sollicite** la Présidence et le Secrétariat du Bureau exécutif de concevoir le projet de mise en place d'un Comité technique pour l'environnement et le développement dans le monde islamique, composé de hauts responsables des Etats membres du Bureau exécutif et de représentants des organisations régionales et internationales, des organisations de la société civile et des associations privées spécialisées, en en précisant les attributions.

Décision CIME-BEIE-1/2010/ D.1.3

- **Invite** les Etats membres à examiner les moyens de bénéficier des programmes et mécanismes de financement des institutions et des instances internationales.
- **Invite** les Etats membres à désigner des points de contact du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement de manière à faciliter le suivi de la mise en œuvre des résolutions, décisions et recommandations dudit Bureau et de la Conférence islamique des ministres de l'environnement.
- **Invite** le Directeur général de l'ISESCO à poursuivre ses efforts dans les domaines de la protection de l'environnement, la gestion des ressources en eau et la promotion de l'énergie renouvelable dans le monde islamique et ce, en coopération et en concertation avec les parties compétentes dans les Etats membres et les instances nationales, régionales et internationales spécialisées.
- **Invite** le Directeur général à soumettre ce rapport à la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement et recommande à celle-ci de l'adopter.
- **Remercie** le Directeur général de l'ISESCO et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce rapport.

Décision concernant
Le rapport d'évaluation sur le bilan des travaux des sessions
précédentes de la Conférence islamique
des ministres de l'environnement

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement:

- Ayant examiné le rapport d'évaluation sur le bilan des travaux des sessions précédentes de la Conférence islamique des ministres de l'environnement ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit:

- **Adopte** le rapport d'évaluation sur le bilan des travaux des sessions précédentes de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, en tenant compte des observations du Bureau exécutif.
- **Invite** les parties compétentes dans les Etats membres à redoubler d'efforts, renforcer la coordination et activer la solidarité islamique pour faire face aux défis relatifs au changement climatique et à la détérioration de l'environnement et à concevoir des politiques environnementales appropriées, en veillant à mobiliser, à cet effet, toutes les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires.
- **Sollicite** les parties compétentes dans les Etats membres, les organisations internationales et régionales ainsi que les organismes de la société civile opérant dans le domaine de l'environnement de soumettre au Secrétariat général du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement des rapports périodiques sur le bilan de leurs réalisations en matière de mise en œuvre du Programme d'action islamique de développement durable, de manière à lui permettre d'élaborer le rapport d'évaluation sur le bilan des travaux des sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement.
- **Invite** la Présidence générale de la Météorologie et de la Protection de l'Environnement au Royaume d'Arabie Saoudite à communiquer à l'ISESCO un rapport sur l'état d'avancement du projet de création du Réseau islamique de l'Environnement.

Décision CIME-BEIE-1/2010/D.1.4

- **Salue** les efforts entrepris par les parties compétentes dans les Etats membres dans le domaine de la protection de l'environnement et la promotion de l'action islamique et internationale commune, à travers la coopération avec les instances concernées relevant des Nations Unies, les organisations régionales et internationales ainsi que les organisations non gouvernementales et les institutions de la société civile.
- **Charge** l'ISESCO et les parties compétentes au Royaume du Maroc de poursuivre la coordination et la consultation concernant la création, au Royaume du Maroc, d'une académie islamique pour l'environnement et le développement, conformément au message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Souverain du Royaume du Maroc, à la troisième Conférence islamique des ministres de l'environnement.
- **Remercie** le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir parrainé et accueilli les première et deuxième sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement et pour avoir consacré un budget fixe pour la tenue de chacune des sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement et du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement.
- **Salue** les efforts consentis par S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, en vue de renforcer la solidarité islamique et promouvoir la vision islamique concernant les questions en rapport avec la protection de l'environnement et le développement durable.
- **Remercie** le Directeur général de l'ISESCO pour l'élaboration de ce rapport et l'invite à présenter un rapport d'évaluation après chaque trois sessions de la Conférence islamique des ministres de l'environnement.
- **Recommande** l'adoption du rapport par la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement.

Décision CIME-BEIE-1/2010/D.1.5

Décision concernant le projet de Programme d'action islamique pour l'Environnement

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement;

- Après avoir pris connaissance du projet de Programme d'action islamique pour l'environnement ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- **Adopte** le projet de Programme d'action islamique pour l'environnement, en tenant compte des observations du Bureau exécutif.
- **Exhorte** les Etats membres à renforcer leur coopération afin d'activer le Programme d'action islamique pour l'environnement et ce, à travers la conception de programmes, d'activités et de projets susceptibles de traiter les questions environnementales pertinentes, et à prendre les mesures requises afin d'en assurer la mise en œuvre de manière efficace.
- **Appelle** les organisations et les instances arabes et islamiques concernées par l'action environnementale à contribuer à la concrétisation des objectifs tracés dans le Programme, en veillant à coordonner leurs activités et programmes ainsi qu'avec les Etats membres, de manière à favoriser l'intégration des efforts, l'optimisation des potentialités et l'unification des visions et des démarches.
- **Constitue**, dans le cadre du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, un groupe de travail de haut niveau, composé d'experts des Etats membres en matière des changements climatiques, avec comme mission de suivre les développements et les initiatives internationales dans le domaine des changements climatiques, et préparer une vision collective des Etats membres lors de la prochaine conférence sur le changement climatique, prévue à Mexico durant la période novembre-décembre 2010.
- **Invite** les institutions de financement arabes, islamiques et internationales, en particulier la Banque islamique de Développement, à contribuer au financement des activités à même de permettre l'activation du Programme d'action islamique pour l'environnement.
- **Appelle** l'ISESCO à prendre les mesures nécessaires, en coopération avec le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), afin d'étudier la possibilité de créer «le Conseil islamique de l'eau » dans le cadre de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, conformément à la résolution (4/36, questions environnementales) adoptée par la 36^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, tenue en mai 2009 à Damas.

- **Charge** la Présidence et le Secrétariat du Bureau de l'élaboration d'un plan pour la préservation, la gestion des ressources et la valorisation des écosystèmes marins dans les Etats membres, en concertation avec les scientifiques et chercheurs spécialisés en océanographie et à la lumière des expériences réussies en la matière dans les autres régions du monde, et **appelle** à la mise en œuvre de ce plan après son adoption par la Conférence islamique des ministres de l'environnement.
- **Charge** la Présidence et le Secrétariat du Bureau de l'élaboration d'une « Stratégie pour la promotion de l'énergie propre et l'énergie renouvelable dans les pays islamiques et ses mécanismes de mise en œuvre » à la lumière du « Programme sur la promotion de l'énergie renouvelable dans les pays islamiques », adopté par la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement (Rabat, Royaume du Maroc, octobre 2008).
- **Prend** davantage de mesures nécessaires pour élaborer et développer les législations environnementales afin de permettre aux Etats membres de promouvoir leurs efforts dans le domaine de l'environnement et le développement durable et faire face aux effets du changement climatique.
- **Encourage** les Etats membres à mettre en place les mécanismes nécessaires en vue de renforcer leurs capacités pour tirer avantage du Mécanisme du Développement Propre, et examiner la possibilité d'élaborer un plan d'échange concernant le dioxyde de carbone.
- **Demande** à la Présidence et au Secrétariat du Bureau de coordonner avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles en vue d'élaborer une stratégie pour lutter contre les risques des catastrophes et en alléger les effets dans les Etats membres, et veiller à tirer bénéfice des études et des données pertinentes disponibles dans les Etats membres.
- **Invite** la Présidence et le Secrétariat du Bureau à élaborer un rapport sur l'état de l'environnement dans le monde islamique, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE) et les parties compétentes.
- **Appelle** à concevoir davantage d'activités dédiées aux jeunes dans le domaine de la sensibilisation environnementale et à promouvoir la contribution des jeunes dans le domaine de l'environnement et du développement durable ; et **salue** la proposition de la République Tunisienne de tenir une rencontre des jeunes dans le monde islamique dans le courant de l'année 2010, dans le cadre de la proclamation par les Nations Unies de 2010 « Année internationale de la jeunesse ».
- **Remercie** le Directeur général de l'ISESCO et ses collaborateurs pour l'élaboration de ce document.
- **Recommande** l'adoption du rapport par la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement.

Décision CIME-BEIE-1/2010/D.1.6

**Décision concernant
le projet d'ordre du jour de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres
de l'environnement**

(Tunis, République Tunisienne : octobre 2010)

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement;

- Ayant pris connaissance du projet d'ordre du jour de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement (Tunis, République Tunisienne : 5-7 octobre 2010) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit:

- **Adopte** le projet d'ordre du jour de la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement (Tunis, République Tunisienne : 5-7 octobre 2010).
- **Exprime** ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à S.E. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne pour avoir bien voulu accepter d'accueillir, en République Tunisienne, la 4^{ème} conférence islamique des ministres de l'environnement sous son haut patronage.
- **Invite** l'ISESCO à prendre toutes les mesures préparatoires nécessaires pour la tenue de la Conférence et ce, en coordination avec l'Organisation de la Conférence islamique -OCI- et avec les parties compétentes en République Tunisienne.

**Décision concernant
la création de la Chaire spéciale de Son Altesse Royale le Prince Turki
bin Nasser bin Abdulaziz pour les études
sur l'environnement**

La première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat du 2 au 3 Safar 1431 H, correspondant au 18-19 janvier 2010, sous la présidence de S.A.R. le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz, Président de la 3^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Environnement, Président du Bureau exécutif islamique pour l'Environnement:

- Se basant sur la proposition formulée par le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique ;

décide ce qui suit:

- **Etablit** la Chaire spéciale de Son Altesse Royale le Prince Turki bin Nasser bin Abdulaziz pour les études sur l'environnement au sein des universités des Etats membres de l'OCI les plus exposés aux impacts du changement climatique.
- **Charge** l'ISESCO et la Présidence de la Météorologie et de la Protection de l'environnement, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, du suivi de la mise en œuvre de ce projet.